

AVIS PUBLIC
DÉCISIONS POUR DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur deux demandes de démolition ci-après décrites concernant des bâtiments principaux lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 837, chemin des Patriotes**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 837, chemin des Patriotes dans la zone C-41, à Otterburn Park.

La décision a été reportée à la séance du 9 décembre.

- **Démolition du bâtiment principal – 1262, chemin des Patriotes**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 1262, chemin des Patriotes dans la zone HC-114, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été acceptée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir une ou les décisions par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 16 octobre 2025** à l'attention de Me Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 SEPTEMBRE 2025



Me Alexandra Quenneville
Greffière